



**LE REGIME LOCAL
D'ASSURANCE
MALADIE
D'ALSACE-MOSELLE
EST EN DANGER !**

**MOBILISONS-NOUS POUR
LE DEFENDRE !**

NOS POSITIONS DE PRINCIPE

POUR une protection sociale ambitieuse et solidaire, au bénéfice de l'ensemble des salariés, des chômeurs, des invalides et des retraités de France, ainsi que de leurs "ayants-droit" (c'est-à-dire les membres de leur famille dépendant d'eux pour leur couverture-santé : conjoint, enfants...)

POUR toute mesure nouvelle se traduisant par une avancée pour les salariés, les retraités, les chômeurs, les invalides et les ayants-droit, et nous sommes **CONTRE** tout recul sur un droit conquis par ces derniers. Où que ce soit.

**DANS CET ESPRIT, DÉFENDONS ENSEMBLE LES ACQUIS
POSITIFS DU RÉGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE
D'ALSACE-MOSELLE !**

QUOI DE NEUF CONCERNANT L'ASSURANCE MALADIE ?

La loi dite (à tort !) "De sécurisation de l'emploi" (14/6/2013) comprend une mesure qui peut faire illusion : elle rend, en effet, obligatoire, à compter du 1er janvier 2016, la mise en place, dans toutes les entreprises de France qui n'en disposent pas encore, d'une assurance santé complémentaire. Celle-ci sera financée à 50% par les employeurs et à 50% par les salariés. Les soins couverts par cette assurance complémentaire varieront d'une entreprise à l'autre, mais la loi impose partout un "panier de soins" minimum.

Pour les prestations comprises dans ce "panier de soins", cette assurance complètera le remboursement de base, jusqu'à 100% du tarif de la Sécurité sociale (alors que la loi interdit au régime local tout remboursement au-delà de 90%, "le bénéficiaire devant sentir la réalité de la prestation"). Ce "panier de soins" intégrera également une contribution au remboursement des lunettes ou des prothèses dentaires dépassant le niveau de prestation, que la loi n'autorise pas le régime local, à couvrir. En revanche, cette assurance complémentaire exclura du remboursement à 100% du tarif de la Sécurité sociale, les frais d'hospitalisation.

Si l'on s'arrête à ces caractéristiques-là, la présentation de la nouvelle loi peut paraître flatteuse. De fait elle est passablement trompeuse...!

LA VÉRITÉ SUR LA NOUVELLE ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

Attention : "Tout ce qui brille n'est pas or" !

Il faut savoir que cette assurance complémentaire couvre **EXCLUSIVEMENT** les salariés eux-mêmes, mais **PAS** leurs ayants-droits, ni les personnes sans emploi (sauf pendant l'année qui suit la perte d'emploi), ni les jeunes n'ayant pas encore travaillé, ni les retraités, ni les personnes en invalidité et, de ce fait, en incapacité de travailler !

En outre, la cotisation des salariés sera un montant forfaitaire non indexé sur le salaire de chacune et de chacun! Ajoutons que les salariés seront tenus de déclarer sur leur feuille d'impôts la cotisation payée par l'employeur (car elle est considérée comme un élément de salaire indirect).

Enfin, toute amélioration de l'offre de soins de l'assurance complémentaire dépendra du bon vouloir de chaque employeur !... alors qu'aujourd'hui avec le régime local, ce sont, dans certains cas les administrateurs -salariés- de ce régime, et dans d'autres cas le Parlement, qui peuvent décider d'améliorer les prestations. (par ex. les députés peuvent à tout moment, décider que le régime local couvre les frais de lunettes et de prothèses dentaires).

PRINCIPE DE SOLIDARITÉ CONTRE LOGIQUE DE PRIVATISATION

IL FAUT RÉPARER UNE ANOMALIE INJUSTIFIABLE

On estime que le "panier de soins" minimum prévu par la nouvelle loi est déjà couvert environ aux 3/4 par le régime local en Alsace-Moselle !

Par conséquent, non seulement les employeurs ne participent pas au financement de ce régime, mais leur contribution à la nouvelle assurance complémentaire sera donc sensiblement plus faible dans nos trois départements d'Alsace et de Moselle que dans le reste de la France.

Cette distorsion est non seulement injuste, elle est juridiquement indéfendable.

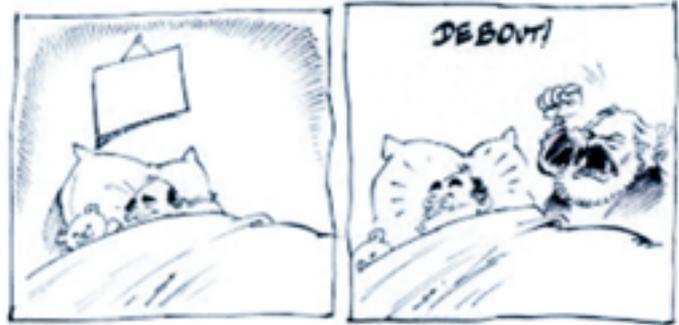
NOUS PROPOSONS

**QUE LE TAUX DE COTISATION
DES EMPLOYEURS
DES TROIS DÉPARTEMENTS
D'ALSACE ET DE MOSELLE
SOIT ALIGNÉ SUR CELUI PRÉVU
DANS LE RESTE DU PAYS.
NI PLUS NI MOINS !**



**La part de cette cotisation,
correspondant aux
prestations servies par le
régime local,
devrait alors logiquement
revenir à celui-ci,
ce qui permettrait d'élargir
d'autant les garanties du
régime local.**

LE REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE N'ATTEND PAS !



LE REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE-MOSELLE N'EST FINALEMENT RIEN D'AUTRE QU'UN REGIME COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL.

Mais il y a une différence fondamentale entre ce type de régime et celui de l'assurance santé complémentaire que la nouvelle loi s'apprête à généraliser à toutes les entreprises du pays :

- Le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle est fondé sur la **solidarité** - les travailleurs cotisent au régime local en fonction de leurs revenus et en bénéficient collectivement, avec leur famille, en fonction de leurs besoins -
- L'assurance santé complémentaire s'inscrit, elle, dans une **logique de privatisation** de la Sécurité sociale, une part grandissante des remboursements glissant de la Sécurité sociale proprement dite vers les mutuelles et les assurances privées, accentuant les inégalités devant la maladie.

VOILA POURQUOI

- **Nous défendons le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle**
- **Nous proposons une modification de son mode de financement pour un élargissement de ses prestations.**

**CES CONCEPTIONS S'INSCRIVENT DANS NOTRE
ENGAGEMENT PLUS LARGE EN FAVEUR D'UN SYSTEME DE
PROTECTION SOCIALE AMBITIEUX ET SOLIDAIRE POUR
TOUTES ET POUR TOUS, DANS L'ENSEMBLE DU PAYS.**

NE NOUS LAISSONS PAS DEPOSSEDER !

Avec **Patrick PERON**

Candidat tête de liste régionale du Front de Gauche

Maire communiste d'Algrange (57), il se bat au quotidien pour les habitants de sa commune populaire,

Ouvrier, il vit de son travail dans la Sidérurgie en Lorraine. Comme travailleur, la bataille pour l'emploi est sa boussole !

Syndicaliste, il s'est opposé aux suppressions d'emploi dans son entreprise et s'est toujours battu pour améliorer la vie de ses camarades de travail.



DEFENDONS NOS ACQUIS !

POUR UN SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE AMBITIEUX ET SOLIDAIRE

Je souhaite donner mon avis et être informé de la campagne ou prendre contact.

Je soutiens financièrement les candidats du FdG par chèque à l'ordre de l'ADF.

Nom : Prénom

Tél :

Adresse : Code postal

Ville.....

Mail :

Front de Gauche 68 - 9 rue de Bantzenheim – 68000 Mulhouse

Contact : 09 54 15 49 00 - pcf68fede@gmail.com